



CIDFF RHONE ARC ALPIN INTERDEPARTEMENTAL

Siège social : 18 place Tolozan – 69001 LYON
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



RSM France

5-7, rue des Italiens
75009 Paris
France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

www.rsmfrance.fr

CIDFF RHONE ARC ALPIN INTERDEPARTEMENTAL

Siège social : 18 place Tolozan – 69001 LYON

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association CIDFF RHONE ARC ALPIN INTERDEPARTEMENTAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CIDFF RHONE ARC ALPIN INTERDEPARTEMENTAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 exposées dans le paragraphe « Changement de réglementation comptable » de la note « Principes et Méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Trésorière et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

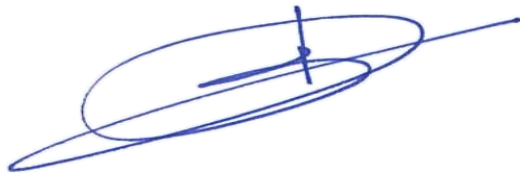
Fait à Lyon, le 4 juin 2026

Le commissaire aux comptes

RSM France

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line and a vertical line intersecting it.

Gaël DHALLUIN

Associé

CIDFF RHONE ARC ALPIN INTERDEPARTEMENTAL

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	22 780	19 960	2 819	9 163
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	22 780	19 960	2 819	9 163
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	36 954		36 954	36 954
	Constructions	479 993	431 297	48 695	57 199
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	605 407	369 400	236 006	60 816
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	1 122 354	800 698	321 656	154 971
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	4 620		4 620	4 590
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	15 437		15 437	15 437
	TOTAL	20 057		20 057	20 027
Total (II)		1 165 192	820 658	344 534	184 162
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	109 527	44 090	65 437	10 380
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	799 245		799 245	782 251
	Charges constatées d'avance	47 035		47 035	36 043
	TOTAL	955 808	44 090	911 718	828 675
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 229 951		1 229 951	1 271 895
Total (III)		2 185 759	44 090	2 141 669	2 100 570
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		3 350 952	864 748	2 486 203	2 284 732
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

CIDFF RHONE ARC ALPIN INTERDEPARTEMENTAL

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	31 834	31 834
	Fonds propres complémentaires	90 000	90 000
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	44 949	44 949
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	411 602	411 602
	Report à nouveau	139 057	290 940
	Excédent ou déficit de l'exercice	25 093	-151 883
	Situation nette (sous-total)	742 538	717 444
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		632
	Provisions réglementées	182 938	182 938
	Total (I)	925 476	901 014
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	325 490	412 862
	Total (II)	325 490	412 862
Provisions	Provisions pour risques	1 309	77 115
	Provisions pour charges		
	Total (III)	1 309	77 115
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	193 733	34 528
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	147 903	179 203
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	820 647	637 753
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	71 643	17 255
	Produits constatés d'avance		25 000
	Total (IV)	1 233 927	893 740
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	2 486 203	2 284 732
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

CIDFF RHONE ARC ALPIN INTERDEPARTEMENTAL

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	85	
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	102 664	139 977
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 844 723	3 588 029
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public <i>Dons manuels</i>	1 187	1 216
	<i>Mécénats</i>	1 187	1 216
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	129 665	113 513
Charges d'exploitation	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	391 202	321 040
	Autres produits	10 666	5 221
	Total des produits d'exploitation (I)	4 480 194	4 168 997
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	614 672	664 564
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	209 354	183 396
	Salaires	2 463 284	2 237 546
	Cotisations sociales	757 051	695 147
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	74 463	60 345
Produits financiers	Dotations aux provisions	3 400	37 731
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	303 830	407 862
	Autres charges	39 278	63 364
	Total des charges d'exploitation (II)	4 465 334	4 349 958
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	14 860	-180 960
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	8 767	
	Autres intérêts et produits assimilés	6 666	27 321
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		12
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	15 434	27 334
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 027	159
	Différences négatives de change		17
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	45	
	Total des charges financières (IV)	3 072	177
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		12 361	27 157
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		27 221	-153 803

CIDFF RHONE ARC ALPIN INTERDEPARTEMENTAL

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		6 540
Charges exceptionnelles (VI) Total		80
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		6 460
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 127	4 541
Total des produits (I + III + V)	4 495 628	4 202 873
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 470 534	4 354 756
EXCÉDENT OU DÉFICIT	25 093	-151 883
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	60 617	114 456
Bénévolat		
TOTAL	60 617	114 456
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	60 617	114 456
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	60 617	114 456

1 Descriptions de l'entité

1.1 Objet social

Le CIDFF a pour objet social de mettre à disposition des femmes et des familles, des permanences juridiques prévues à cet effet, toutes informations à caractère juridique, familial, social, professionnel, économique, éducatif et de santé, tendant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à lutter contre les violences et les préjugés sexistes.

L'association a également pour objet :

- de favoriser l'accès aux droits du public en général et des femmes en particulier par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite,
- de favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par ses actions de terrain, notamment au sein des dispositifs tels que les contrats de pays et les contrats d'agglomération ainsi que ceux liés à la politique de la ville, à l'accès au droit et à l'accès à l'emploi et de sensibiliser les jeunes au respect et à l'égalité entre les femmes et les hommes,
- de proposer une aide et un accompagnement aux personnes en situation de prostitution, aux victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, aux femmes victimes de violences quel que soit leur âge, que ce soit dans l'espace public, professionnel ou familial,
- de diffuser toute information, par tout support adapté, concernant ses champs de compétences, tels qu'arrêtés par la charte des CIDFF et le conseil d'administration de l'association,
- de porter à la connaissance de la FNCIDFF, les problèmes spécifiques exprimés par les femmes reçues par le CIDFF, ainsi que toutes les propositions que l'association juge utiles permettant de faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1.2 Faits caractéristiques d'importance significative

Pour rappel, au cours de l'exercice 2024, le dispositif dit « Ségur » a été étendu au secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif (BASS) en juin 2024 avec effet à août 2024.

Bien qu'aucune certitude juridique n'existait sur l'assujettissement effectif des CIDFF à ce dispositif, un versement partiel en 2024 a été effectué sur deux mois uniquement du fait de la non-compensation des coûts.

En 2025 l'association a attendu la notification d'une compensation partielle du coût de la prime Ségur pour verser à l'équipe cette prime pour l'ensemble de l'année.

Cette compensation s'élève à 80 % du coût, elle a été versée par l'Etat pour un montant de 329 521 €, via le ministère des droits des femmes.

Par ailleurs certaines actions se sont arrêtées en 2025, d'autres ont diminuées en volume. Cela a nécessité de mettre en œuvre une réorganisation entraînant le départ de cinq salariées dans le cadre d'une procédure de licenciement économique sur le Rhône, lors du premier semestre 2025.

En fin d'année 2025, la perte d'un marché d'accompagnement des bénéficiaires du RSA en Haute-Savoie a entraîné une nouvelle réorganisation concernant l'équipe de Haute-Savoie, avec des départs programmés sur le premier semestre 2026.

1.3 Evènements post-clôture

Néant.

1.4 Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes annuels repose sur les prévisions de trésorerie et le budget prévisionnel 2026 établis par la direction.

Le budget prévisionnel 2026, approuvé par le Conseil d'Administration en janvier 2026, fait apparaître des charges à hauteur de 3 532 689 euros pour des ressources de 3 517 921 euros. Soit une nécessité de trouver des ressources complémentaires à hauteur de 14 768 euros.

Par ailleurs, le plan de trésorerie établi par la direction met en évidence des tensions de trésorerie sur les mois de juin à septembre 2026.

Des actions sont, à la date d'arrêté des comptes, en cours de négociation et n'ont pas fait l'objet d'accords formalisés, en particulier avec les établissements bancaires.

Dans ce contexte, la réalisation de ces prévisions repose sur des hypothèses dont la concrétisation présente encore un certain degré d'incertitude.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général, et N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif (en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées).

À défaut d'autres dispositions spécifiques dans les règlements précités, l'entité se conforme au règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables, à l'exception de l'incidence du paragraphe 2.3.1 ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations jugées significatives.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

2.2 Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Les cotisations perçues par l'association concernent uniquement des cotisations dites « sans contrepartie ».

2.3 Changements comptables

2.3.1 Changement de réglementation comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales incidences sur les comptes 2025 du CIDFF Rhône Arc Alpin Interdépartemental, apportées par le nouveau plan comptable sont les suivantes :

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, désormais réservé d'une part aux événements majeurs et inhabituels et d'autre part aux provisions réglementées, corrections d'erreur et changement de méthode comptable en raison de leur nature spécifique ;
- Suppression des transferts de charges et inscription des sommes concernées directement à l'actif ou au crédit des comptes de charges par nature ;
- Les remboursements de prévoyance, IJSS, et CPAM, aides apprentis et AGEFIPH :
 - o Comptabilisés en 2024 en transfert de charge et apparaissant sur la ligne des états financiers « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » des produits d'exploitations (montant de 81 505 euros en 2024) ;
 - o Sont désormais comptabilisés en diminution des charges de personnel en 2025 et apparaissent sur la ligne « Salaires » des charges d'exploitation (montant de 78 993 euros en 2025).
- Les reprises de subventions d'investissement :
 - o Comptabilisés en 2024 en produits exceptionnels (montant de 6 541 euros en 2024) ;
 - o Sont désormais comptabilisés en subventions d'exploitation en 2025 (montant de 632 euros en 2025).

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés à la fin de cette annexe.

2.3.2 Changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité

L'entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable.

2.3.3 Changement d'estimation

L'entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

2.3.4 Corrections d'erreurs

L'entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Informations relatives à l'actif

3.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

- Licences : 2 à 5 ans en linéaire ;
- Matériel de fonctionnement : 3 à 5 ans en linéaire ;
- Matériel animation : 2 à 3 ans en linéaire ;
- Installations générales : 3 à 10 ans en linéaire ;
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans en linéaire ;
- Matériel de transport : 2 à 5 ans en linéaire.

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	22 780	-	-	22 780
Immobilisations corporelles	888 402	234 805	853	1 122 354
Immobilisations financières	20 027	76	-	20 057
TOTAL	931 210	234 881	853	1 165 192

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	13 616	6 344	-	19 960
Immobilisations corporelles	733 431	68 119	853	800 698
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	747 048	74 463	853	820 658

3. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Créances	93 240	3 400	52 550	44 090
TOTAL	93 240	3 400	52 550	44 090

4. Immobilisations incorporelles – Principaux mouvements

Aucune immobilisation incorporelle n'a été acquise sur la période.

5. Immobilisations corporelles – Principaux mouvements

L'association a fait l'acquisition en 2025 de plusieurs véhicules pour 218K €, pour l'action « VAN INFO FEMMES ».

6. Immobilisations financières – Principaux mouvements

Il n'y a pas eu de mouvements majeurs sur la période.

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

Types d'immobilisations	Valeur
Dépôts et cautionnement	15 437
Parts sociales CIDFF 74	4 590
Parts sociales CCOOP	31

3.1.2 Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

1. Tableau des immobilisations – Nature des augmentations

Augmentations de l'exercice		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
<i>Immobilisations corporelles</i>	Constructions	-	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	218 208	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	16 596	-	-
	Mobilier	-	-	-	-	-
TOTAL II		-	-	234 805	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	Autres immobilisations financières	-	-	76	-	-
TOTAL III		-	-	76	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	-	234 881	-	-

2. Tableau des immobilisations – Nature des diminutions

Diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
<i>Immobilisations corporelles</i>	Constructions	-	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	853	-	-
	Mobilier	-	-	-	-	-
TOTAL II		-	-	853	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	Autres immobilisations financières	-	-	45	-	-
TOTAL III		-	-	45	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)		-	-	899	-	-

3. Tableau des amortissements – Nature des dotations

Dotations de l'exercice		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autres mode	Dotations exceptionnelles
<i>Immobilisations incorporelles</i>	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	6 344	-	-
TOTAL I		-	6 344	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	Constructions	-	8 504	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	9 303	-	-
	Matériel de transport	-	25 509	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	21 523	-	-
	Mobilier	-	3 279	-	-
TOTAL II		-	68 119	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	74 463	-	-

3.1.3 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif circulant	908 772	908 772	-
Charges constatées d'avance	47 035	47 035	-
TOTAL	955 807	955 807	-

Observations :

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

3.1.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3.2 Informations relatives au passif

3.2.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	193 733	72 920	120 813	-
Fournisseurs et comptes rattachés	147 903	147 903	-	-
Autres dettes	892 290	892 290	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	1 233 926	1 113 113	120 813	-

Observations :

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3.2.2 Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	121 834	-	-	-	121 834
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-	-	-
Réserves	456 552	-	-	-	456 552
Report à nouveau	290 940	-151 883	-	-	139 057
Excédent ou déficit de l'exercice	-151 883	151 883	25 093	-	25 093
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	632		-	632	-
Provisions réglementées	182 938		-	-	182 938
TOTAL	901 014	-	25 093	632	925 476

3.2.3 Variation des fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

Fonds dédiés	Projets	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		À la clôture de l'exercice
				Montant global	Dont remboursements	
Sur subventions d'exploitation	VILLE DE FONTAINES EGALITE CIT 24	1 000	-	1 000	-	-
	VILLE DE NEUVILLE GALITE CIT 24	2 400	-	2 400	-	-
	VILLE DE VILLEFRANCHE ISCG NEUVILLE 24	4 500	-	4 500	-	-
	69 DDETS REGARD CROISE 24	27 572	-	27 572	-	-
	74 ETUDE MONOPARENALITE 24	30 000	-	30 000	-	-
	69 SUBV DRDFE CTO 24	22 500	-	22 500	-	-
	38 EGALITE DANS LES PROJETS 24	1 000	-	1 000	-	-
	69 ETAT FIPD ISCG RX 24	7 840	-	7 840	-	-
	DRDFE ACTION EMPLOI ISERE 23	5 000	-	5 000	-	-
	GENEVOIS PARCOURS COORDONNES 24	116 000	116 000	116 000	-	116 000
	PARCOURS ANNECIEN 24	109 000	109 000	109 000	-	109 000
	73 MAISON DES FEMMES	8 050	-	2 945	-	5 105
	PARCOUNRS ARVE FAUCIGNY 24	60 000	60 000	60 000	-	60 000
	MDF HAUTE SAVOIE 24	8 000	-	1 445	-	6 555
	73 ALBERTVILLE LEO 24	10 000	-	-	-	10 000
	MDF SAVOIE 25	-	2 000	-	-	2 000
	MDF HAUTE SAVOIE 25	-	8 000	-	-	8 000
	LEA ALBERTVILLE DRDFE 73 SAVOIE	-	4 000	-	-	4 000
	CPO SAVOIE 73 DRDFE	-	4 830	-	-	4 830
	TOTAL	412 862	303 830	391 202	-	325 490

3.2.4 Provisions pour risques et charges

1. Tableau des provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions pour risques et charges	77 115	-	77 115	-
Autres provisions pour risques	-	1 309	-	1 309
Total	77 115	1 309	77 115	1 309

2. Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite		66 072	66 072

Le montant de l'engagement lié aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 66 072€ au 31/12/2025.

Les principales hypothèses économiques retenues à la date de clôture sont les suivantes :

- Départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 65 ans ;
- Taux d'actualisation : 3,98% ;
- Taux de croissance des salaires : 1,00% ;
- Taux de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités : 40%.

La méthode de calcul utilisée pour la détermination des IFC est la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

3. Provision pour médaille du travail

Il n'y a pas d'usage établi en matière.

3.3 Informations relatives au compte de résultat

3.3.1.1 Précisions relatives à certains éléments

4. Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir	Montants
RRR A RECEVOIR	169
FACTURES A ETABLIR	3 750
ORGANISMES SOCIAUX	915
SUBVENTIONS A RECEVOIR	773 230
INTERETS COURUS A RECEVOIR	4 634
-	-
TOTAL	782 698

Charges à payer	Montants
FACTURES NON PARVENUES	77 982
DETTE SOCIALES	547 908
DETTE FISCALES	3 296
AUTRES DETTES	60 020
-	-
-	-
TOTAL	689 206

5. Produits et charges imputables à un autre exercice

Produits imputables	Montants
PRODUITS CONSTATES D'AV.	-
-	-
-	-
TOTAL	-

Charges imputables	Montants
CHARGES CONSTATEES D'AV.	47 036
-	-
-	-
TOTAL	47 036

3.3.1.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	RSM	N/A
Honoraires afférents à la certification des comptes	10 625	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
TOTAL	10 625	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

4 Informations relatives à la fiscalité

4.1 Informations à caractère fiscal

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

4.2 Produits par origine

4.2.1 Produits du compte de résultat

1. Prestations de services-Formations

Les formations sont comptabilisées en produit lors de l'émission des factures par le CIDFF.

2. Produits de tiers financeurs

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

4.3 Autres informations

4.3.1 Effectif moyen

L'effectif moyen de l'association au 31/12/2025 est de 76 personnes.

4.3.2 Rémunération des trois plus hauts dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux 3 plus hauts cadres dirigeants et salariés s'est élevé à 175 200 € en 2025.

	Rémunérations	Avantages en nature
Frais alloués directement ou indirectement aux trois plus hauts cadres dirigeants et salariés	175 200	-
TOTAL	175 200	-

(*) en application de l'article 431-13 du règlement ANC n°2018-06

4.4 Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Elle peut correspondre à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'association a bénéficié de contributions volontaires en nature à hauteur de 60 617 € pour l'année 2025.

Ces montants sont portés au pied du compte de résultat en compte de classe 8.

CIDFF RHONE ARC ALPIN INTERDEPARTEMENTAL

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Immobilisations incorporelles	Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	22 780	13 616	9 163	5 968
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL		22 780	13 616	9 163	5 968
	Immobilisations corporelles	Terrains	36 954		36 954	36 954
		Constructions	479 993	422 793	57 199	75 491
		Inst.techniques, mat.out.industriels	371 455	310 638	60 816	76 829
		Immobilisations corporelles en cours				
	TOTAL		888 402	733 431	154 971	189 275
Actif circulant	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés	4 590		4 590	4 513
		Prêts				
		Autres	15 437		15 437	15 437
	TOTAL		20 027		20 027	19 951
	Total I		931 210	747 048	184 162	215 194
	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	103 620	93 240	10 380	92 143
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	782 251		782 251	1 068 431
Actif circulant	TOTAL		885 871	93 240	792 631	1 160 574
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 271 895		1 271 895	1 068 928
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	36 043		36 043	25 766
	Total II		2 193 810	93 240	2 100 570	2 255 270
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		3 125 021	840 288	2 284 732	2 470 464
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

CIDFF RHONE ARC ALPIN INTERDEPARTEMENTAL

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	31 834	31 834
	Fonds propres complémentaires	90 000	90 000
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	44 949	44 949
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	411 602	411 602
	Report à nouveau	290 940	339 041
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		-151 883	-48 100
Situation nette (sous-total)		717 444	869 327
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		632	7 172
Provisions réglementées		182 938	182 938
Total I		901 014	1 059 439
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	412 862	326 040
Total II		412 862	326 040
Provisions	Provisions pour risques	77 115	77 115
	Provisions pour charges		
Total III		77 115	77 115
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	34 528	72 092
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 203	203 723
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	637 753	489 955
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	17 255	12 068
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		25 000	230 031
Total IV		893 740	1 007 870
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		2 284 732	2 470 464
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

CIDFF RHONE ARC ALPIN INTERDEPARTEMENTAL

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	139 977	134 500
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 588 029	3 407 598
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats	1 216	2 903
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	113 513	49 900
	Utilisations des fonds dédiés	321 040	382 000
	Autres produits	5 221	497
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	4 168 997	3 977 400
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	664 564	633 987
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	183 396	174 816
	Salaires et traitements	2 237 546	2 085 631
	Charges sociales	695 147	666 911
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	60 345	66 044
	Dotations aux provisions	37 731	67 908
	Reports en fonds dédiés	407 862	326 040
	Autres charges	63 364	95 195
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	4 349 958	4 116 535
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-180 960	-139 134

CIDFF RHONE ARC ALPIN INTERDEPARTEMENTAL

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	27 321	4 341
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	12	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		27 334	4 341
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	159	267
	Différences négatives de change	17	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		177	267
2. Résultat financier (III-IV)		27 157	4 073
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-153 803	-135 061
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		80 516
	Sur opérations en capital	6 540	6 540
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	6 540	87 057
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	80	68
	Sur opérations en capital		28
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	80	96
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		6 460	86 960
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		4 541	
Total des produits (I + III + V)		4 202 873	4 068 798
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		4 354 756	4 116 899
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-151 883	-48 100
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		114 456	134 547
Bénévolat			
Total		114 456	134 547
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		114 456	134 547
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		114 456	134 547